Natura 2000 et vous





LA MAE MARAIS SALANTS, ENFIN LANCÉE!

La Mesure Agro-Environnementale (MAE) "marais salants" élaborée par Cap Atlantique et les représentants de la profession paludière a enfin reçu l'aval du Ministère de l'Agriculture au printemps 2012.

Rappelons que depuis le 1^{er} semestre 2010, déjà plus de 300 hectares de prairies et une vingtaine de mares ont été gérés dans le cadre d'une MAE par des agriculteurs. Les paludiers intéressés par cette nouvelle MAE peuvent dorénavant souscrire pour 5 ans à cette mesure et ainsi s'engager durablement dans la préservation de la biodiversité.

En contrepartie d'une aide financière annuelle, les paludiers doivent respecter 4 engagements majeurs :

- s'abstenir d'entretenir les talus de leur exploitation (débroussaillage) en période de nidi<mark>fi</mark>cation des oiseaux ;
 - maintenir une lame d'eau sur leurs vasières en hiver ;
 - lutter contre le Baccharis halimifolia;
 - réaliser des travaux en dehors de leur exploitation : entretien des digues et du réseau hydraulique, gestion en eau des salines en friche et participation aux chantiers collectifs de limitation du *Baccharis*.

En 2012, 31 paludiers sont désormais engagés dans la MAE marais salants, pour un montant total de 372 255 €, soit 897 €/ha/an financés par l'Union Européenne avec le

FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) et l'État.

Conservation des buissons de *Soude vraie* (brons) sur les talus.

Pour toute information ou diagnostic MAE, contactez Cap Atlantique au

02 51 75 06 80





LA VIE DES CONTRATS NATURA 2000

RESTAURATION DE LA CÔTE SAUVAGE DU CROISIC

La Ville du Croisic a engagé à l'automne 2012 des travaux de restauration des pelouses littorales du sentier côtier.

Des travaux de canalisation du public financés par Cap Atlantique et le Département de Loire-Atlantique avaient été réalisés par la Ville du Croisic entre 2005

et 2007 suite à la catastrophe de l'Erika. Un diagnostic réalisé par les services de Cap Atlantique en 2011 a mis en évidence la disparition des pelouses sommitales et la présence encore importante de zones érodées par le piétinement.

Les futurs travaux permettront ainsi de canaliser le public côté mer, par la mise en place d'une clôture double fils sur plus de 3 km. Une fauche des zones enherbées contribuera à restaurer les végétations patrimoniales. Un éco-garde municipal assurera l'information du public.

de municipal assurera l'information du public.

Rappel : Pour en savoir plus sur la Côte sauvage,
demandez ou téléchargez le document « Découvrir et



REPÈRES:

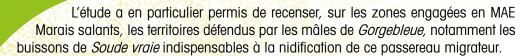
respecter la Côte sauvage »

Au cours du premier semestre 2012, 5 contrats Natura 2000 ont été signés pour un montant de 191 450 €.

ÉTUDES SCIENTIFIQUES

LA "GORGEBLEUE À MIROIR DE NANTES", SENTINELLE DES MARAIS SALANTS...

Les zones d'habitat et de nidification de la Gorgebleue à miroir de Nantes, qui niche seulement entre le Bassin d'Arcachon et la Baie du Mont Saint-Michel, ont été cartographiées grâce à une étude spécifique menée entre mars et août 2012.



Une nouvelle évaluation devra être menée dans quelques années afin de mesurer l'impact de la MAE sur la conservation de l'espèce.

A l'is<mark>sue de l'observation réalisée, 740 mâles chanteurs ont été estimés sur le Bassin de Guérande et 60 sur le Bassin du Mès.</mark>



Dans les marais salants de Guérande, un cobier (bassin de première concentration de sel) particulièrement favorable à la Gorgebleue à miroir de Nantes

La *Gorgebleue à* miroir de Nantes

Decouvrir et

species le

sauvage

AUTOUR DE NATURA 2000



Après avoir élaboré le plan de gestion du site Fauvette pitchou des Landes de Pen Bé à Assérac, le Conservatoire du Littoral et Cap Atlantique ont signé en juillet dernier une convention de 2 ans pour permettre à l'intercommunalité d'engager des travaux de restauration des dernières landes littorales du Territoire.

Au programme des travaux : débroussaillage des fourrés d'épineux ; mise en place de clôtures nécessaires au pâturage ovin, arrachage de *Baccharis*...

De plus, pour éviter là encore le piétinement à outrance des landes à bruyères rarissimes et augmenter la sécurité des promeneurs, le public sera canalisé grâce à un cheminement et guidé aux entrées du site par des panneaux d'information.



Cap Atlantique bénéficiera de l'appui des services communaux d'Assérac pour la réalisation technique des travaux.

Une fois ces opérations terminées, l'entretien sera confié au Département de Loire-Atlantique, gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral.

COÛT DE L'OPÉRATION:

88 000 € financés à 100 % par le Conservatoire du Littoral

UNE EXTENSION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000 DU BASSIN DU MÈS

Validée en 2008 par le comité de pilotage de Natura 2000, l'extension des sites protégés par les Directives Habitats et Oiseaux prévoit la prise en compte de nouveaux secteurs d'intérêt majeur.

Au printemps, la consultation par l'État des 7 communes concernées par l'extension de leur périmètre d'origine (Assérac, Camoël, Guérande, Herbignac, Mesquer, Saint-Lyphard, Saint-Molf) a recueilli au final un avis favorable.

Dans un souci de lisibilité, le nouveau périmètre proposé est le même pour les Directives Habitats et Oiseaux, totalisant ainsi 2687 hectares.

De nouvelles actions de restauration de milieux naturels pourront être engagées, favorables notamment à l'Agrion de Mercure en amont de l'Étang du Pont-de-Fer à Camoël et à la protection de la dune de Kermalinge à Assérac.

A la base, le périmètre Natura 2000 animé par Cap Atlantique concerne 2 sites sur le Territoire : le bassin de Guérande et le bassin du Mès.

Camoël Férel
Pénestin
Herbignac
Assérac
Bassin du Mès
Mesquer Saint-Moff

Saint-Lypharc

Guérande

Bassin de Guérande

La dune de Kermalinge, malgré sa surface réduite, possède un patrimoine naturel remarquable

CE QU'ILS EN PENSENT

L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE NATURA 2000 DU BASSIN DU MÈS

Marcel BOURIGAULT

Vice-Président de Cap Atlantique, délégué à la Protection des espaces naturels, Maire d'Assérac :

L'extension du site Natura 2000 du Bassin du Mès, proposée par l'État et validée par les 7 communes concernées de Cap Atlantique, englobe désormais des secteurs à enjeux patrimoniaux très forts: des cours d'eau en amont de l'étang du Pont-de-Fer à Camoël, des marais, l'intégralité de la dune de Pont-Mahé et de la dune de Kermalinge, l'ensemble des Landes de Pen Bé ou encore des zones arrière-dunaires bordant le marais de Pont-Mahé...

Les contrats Natura 2000 initiés dès 2009 par la commune d'Assérac (nettoyage sélectif des laisses de mer de la plage de Pont-Mahé et protection de la dune grâce à la pose de ganivelles.) ont produit des résultats visibles tels le rechargement naturel de la dune, ou encore l'apparition d'espèces végétales remarquables. A Mesquer et à Saint-Lyphard, la restauration de roselières favorables à la nidification et à la migration de certains passereaux ou canards a elle aussi été engagée.

Demain, le nouveau périmètre d'action permettra aux 7 communes d'engager des travaux de restauration et aux agriculteurs de souscrire à des Mesures Agro-Environnementales pour préserver la qualité des cours d'eau ou mettre en œuvre une gestion favorable à la biodiversité des marais. Déjà quatre projets de contrats sont à l'étude.



Pour en savoir plus, contactez

la Direction de l'Environnement de Cap Atlantique au 02 51 75 06 80 philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr

www.natura2000.fr